



ANNEXE 1 : LOCATION DE SALLE

Location de salle du lundi au jeudi à partir du 1er janvier 2022										
Tarif par jour dans la limite de 24h00		SALLE DE SPECTACLE AGORA	SALLE ODEON	SALLE DES PETITS MAITRES	CESAR GEOFFREY	CLAIRE MELINE	FREMIS ROUSSOTTES	GALERIE	GLORIEUX	JEAN MOULIN
	Tarif normal	700 €	350 €	350 €	80 €	80 €	80 €	100 €	50 €	50 €
	Tarif réduit Genlissien *	350 €	175 €	175 €	80 €	80 €	80 €	100 €	50 €	50 €
	Tarif réduit associations pour la première manifestation payante **	140 €	70 €	70 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
	Tarif association pour des manifestations gratuites (sans paiement des entrées) **	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Tarifs réduit associations artistiques ***	350 €	175 €	175 €	80 €	80 €	80 €	100 €	80 €	80 €
Entreprises et administrations ****	350 €	175 €	175 €	80 €	80 €	80 €	100 €	50 €	50 €	

Location de salle week-end à partir du 1er janvier 2022 (du vendredi 16h au lundi 9h)										
Tarif par week end		SALLE DE SPECTACLE AGORA	SALLE ODEON	SALLE DES PETITS MAITRES	CESAR GEOFFREY	CLAIRE MELINE	FREMIS ROUSSOTTES	GALERIE	GLORIEUX	JEAN MOULIN
	Tarif normal	1 000 €		550 €	80 €	80 €	80 €	100 €	50 €	50 €
	Tarif réduit Genlissien *	500 €		275 €	80 €	80 €	80 €	100 €	50 €	50 €
	Tarif réduit associations pour la première manifestation payante **	300 €		110 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
	Tarif association pour des manifestations gratuites (sans paiement des entrées) **	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Tarifs réduit associations artistiques ***	750 €		275 €	80 €	80 €	80 €	100 €	50 €	50 €
Entreprises et administrations ****	750 €		275 €	80 €	80 €	80 €	100 €	50 €	50 €	

Location de salle tous les jours de la semaine à partir du 1er janvier 2022										
Tarif par demi journée dans la limite de 4h00		SALLE DE SPECTACLE AGORA	SALLE ODEON	SALLE DES PETITS MAITRES	CESAR GEOFFREY	CLAIRE MELINE	FREMIS ROUSSOTTES	GALERIE	GLORIEUX	JEAN MOULIN
	Tarif normal				35 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €
	Tarif réduit Genlissien *									
	Tarif réduit associations pour la première manifestation payante **									
	Tarifs réduit associations artistiques ***									
	Entreprises et administrations ****									

* Pour toute personne ayant une résidence principale présentant un justificatif de domicile de moins de 3 mois

** pour la première manifestation payante des associations subventionnables par la Ville de GENLIS dont le siège est situé à Genlis pour une manifestation payante par an (dont Loto, repas, gala...) – offre limitée une fois par année civile. Tarif Genlissien à partir de la deuxième manifestation

*** pour toutes les associations d'expression artistique extérieures à Genlis (théâtre, danse, musique...) à des fins de spectacle ouvert au public à titre gratuit

**** pour les Administrations ayant un ancrage sur le territoire communal (Communauté de Communes, Conseil Départemental, Maison de l'Emploi...) hors partenariat avec la Ville (cf. gratuité) et pour les Collectivités locales du Canton pour des manifestations non payantes.

Les catégories de gratuité :

Associations subventionnables par la Ville de Genlis dont le siège est situé à Genlis pour leurs manifestations non payantes sauf si une manifestation payante est prévue sous un délai de prévenance de deux mois.

Ensemble des manifestations co-organisées par la Ville de GENLIS ou en partenariat uniquement sur décision écrite de Monsieur le Maire

Une caution sera demandée

ANNEXE 5 : LOCATION MATERIEL

	Tarifs 2022	Nombre souhaité
Chaises (par jour et par unité)	0,50 €	
Tables (par jour et par unité)	4,50 €	
barrières (par jour et par unité)	5,50 €	
Podium - 8 m par 8 m	620,00 €	
Grilles "Caddie" avec 2 pieds (par jour et unité) pour Associtaion, CT et EP	Gratuit	
Barnum (par jour et par unité)	20,00 €	
Réfrigérateur (par jour et par unité)	5,00 €	
Congélateur (par jour et par unité)	5,00 €	
Coffret électrique et rallonges (par jour et par unité)	10,00 €	

La ville de Genlis n'assure pas le transport du matériel.

La ville de Genlis ne prêtera ou ne louera pas aux entreprises et aux particuliers.

La première demande annuelle, réalisée par les associations dont le siège est à Genlis, sera gratuite.

La gratuité sera assurée pour les manifestations dont le but est de lever des fonds dans un but caritatif (téléthon...).

Le podium ne fera pas l'objet de gratuité